AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

En vertu des dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) : *« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».*

Le Département du Loiret a été saisi d'une demande d'occupation temporaire du domaine public sur une superficie d'environ 20m², située à proximité du « Pavillon Citoyenneté » à Orléans, afin de pouvoir installer un foodtruck certains jours de la semaine. L'emplacement est matérialisé en vert comme suit :

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du CGPPP, le Département procède à une publicité afin de permettre à tout opérateur économique de manifester un intérêt concurrent, préalablement à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

L'emprise mise à disposition étant située sur une parcelle du domaine public, la convention qui sera conclue entre le Département et l'occupant présentera obligatoirement un caractère précaire et révocable conformément aux articles L.2122-2 et L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance fixée par délibération comme suit :

- 7,73 € par jour
- 54,16 € par semaine
- 216,66 € par mois

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée **au plus tard le 2 février 2026 à 12h**.

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation d'un foodtruck sur le même emplacement peut manifester son intérêt par courriel à l'adresse gis@loiret.fr. Le formulaire figurant en annexe devra être dûment complété et signé, et accompagné de l'ensemble des documents exigés.

Les dossiers incomplets ou remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas examinés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste d'ici la date limite de réception mentionnée ci-dessous, le Département du Loiret pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

ANNEXE

FORMULAIRE DEMANDE D'OCCUPATION POUR COMMERCE AMBULANT

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE **PARTIE A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR**	**PARTIE INSTRUCTION DU DÉPARTEMENT** Cocher la case correspondante	
	Fourni	**Non fourni**
IDENTITE DU DEMANDEUR :		
Nom de la Société……	☐	☐
Représentée par……	☐	☐
Adresse complète du siège social……	☐	☐
N° SIRET……	☐	☐
Adresse courriel……	☐	☐
Téléphone……	☐	☐
EMPRISE ET EQUIPEMENTS :		
Indiquer l'emprise souhaitée…… ……m² dont :	☐	☐
• superficie du véhicule :…… m²	☐	☐
• superficie des installations annexes (tables, chaises, etc…) :……..……m²	☐	☐
• capacité maximum en nombre de places assises :….. personnes	☐	☐
DUREE D'OCCUPATION :		
indiquer la période saisonnière du …… au …….	☐	☐
indiquer les jours et heures d'ouverture ……..	☐	☐
indiquer si le véhicules et les équipements restent en place hors période d'ouverture…….. ……	☐	☐
DESCRIPTIF DU PROJET : Le demandeur doit décrire son projet sur une notice explicative jointe à cette demande. Elle comprend à minima le descriptif et le visuel (photos) du véhicule et des installations annexes (tables, chaises, chevalet, poubelles, groupe électrogène, dimension du véhicule, etc…), les modalités de transformation des aliments et les catégories de produits vendus (sandwichs, salades, tartes salées, pizza, crêpes, etc…), les cartes et menus proposés, les boissons proposées (avec ou sans licence), les modalités de nettoyage et de l'évacuation des déchets collectés dans des poubelles, l'utilisation d'assiettes, ustensiles et contenants recyclables, les branchements électriques et points d'eau potable à proximité (indiquer le lieux à x mètres) ou s'il apporte ses propres équipements (groupe électrogène, fontaine à eaux, etc…), l'expérience du demandeur dans cette activité, sa formation aux règles d'hygiène HACCP, etc…	☐	☐
JUSTIFICATIFS A FOURNIR Le demandeur doit fournir avec cette demande tous les justificatifs obligatoires portant sur ses capacités et autorisations pour l'exercice de commerce ambulant qui seront annexés à la convention.		
☐ carte de commerçant ambulant……..	☐	☐
☐ extrait K-bis……	☐	☐
☐ attestation de formation HACCP……	☐	☐
☐ attestation d'assurance couvrant la période demandée…….	☐	☐
☐ copie de sa pièce d'identité, son passeport ou son titre de séjour……..	☐	☐

☐ le certificat d'immatriculation du véhicule……. ☐ l'attestation d'assurance du véhicule……. ☐ licence « à emporter » le cas échéant……..	☐ ☐	☐ ☐
ENGAGEMENT POUR PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION Le demandeur doit prendre connaissance des tarifs d'occupation des terrains pour le commerce ambulant, fixés par délibération départementale, et s'engage à payer ce tarif dès réception de l'avis des sommes à payer. **Tarifs 2026 :** • 7,73 € par jour • 54,16 € par semaine • 216,66 € par mois		
Fait à ……. Nom et signature du demandeur (cachet de la Société)		